



19 juin 2013

La filière médico-sociale malade de l'austérité

NON, la France n'est pas un ménage qui devrait réduire ses dépenses pour éponger une dette excessive ! C'est la finance qui est responsable de la crise. Exigeons une fiscalité redistributive et progressive sur les revenus et la fortune, la fin des paradis fiscaux, de l'évasion et de la fraude fiscale !

NON, les agents ne doivent pas être la variable d'ajustement des budgets d'austérité.

Politique d'austérité : Et si nous regardions localement les incidences des politiques libérales européennes et les choix politiques de nos employeurs territoriaux sur notre travail au quotidien ?

Les restrictions budgétaires impactent les politiques médico-sociales

La suppression de la taxe professionnelle (participation des entreprises par un impôt direct sur le financement des Services publics), la non compensation des transferts de charges depuis de nombreuses années, le gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales ont impacté les budgets de fonctionnement de chaque collectivité. La « *Modernisation de l'Action Publique* » va obliger les collectivités locales à faire 1,5 milliard d'euros en 2014 et 1,5 milliard d'euros en 2015 pour répondre au diktat européen du pacte de stabilité. Cela permet à nos employeurs locaux de nous dire qu'il n'y a plus d'argent et de fonctionner à effectifs CONSTANTS et bientôt réduits.

Et les agents ?

A force de « tirer sur la corde », les agents sont fatigués, stressés par des situations de plus en plus nombreuses et complexes.

De nombreux départements sont en lutte pour demander des effectifs, des moyens pour répondre aux besoins des usagers, etc., ... *Bouches-du-Rhône, Gironde, Nièvre, Ile-de-France, Var, Mayenne, Meurthe-et-Moselle, Isère...* dans les services départementaux d'action sociale, d'aide à l'enfance, de Protection Maternelle et Infantile, mais aussi dans la petite enfance (Villes de *Paris, Clermont Ferrand...*) où la mise en place de l'aménagement des rythmes éducatifs sans concertation et sans moyens met en difficulté des équipes déjà bien éprouvées... Des professionnels se mobilisent depuis plusieurs mois pour la reconnaissance des qualifications, de la pénibilité... (Sage-femmes, psychologues, infirmiers, travailleurs sociaux bac+3 mais aussi aide-soignants, agents sociaux dans les EPAHD, Aides à domicile...).

L'action sociale et médico-sociale en danger

Les progrès des sciences, des techniques et des connaissances pourraient permettre d'améliorer le bien-être et la prise en charge des individus et des familles à tous les âges de la vie dans un cadre humaniste et prévenant. Pour autant, on assiste aujourd'hui à une régression des politiques

publiques d'action sociale et médico-sociales, tant dans la prévention que dans l'accompagnement des situations difficiles.

Les politiques d'austérité créent à la fois une montée de la détresse sociale et des besoins sociaux et une diminu-

tion des personnels chargés d'y répondre et des moyens à disposition... d'où une situation intenable et des grèves qui se multiplient dans ces secteurs, en particulier dans les Conseils généraux. Sous couvert d'une maîtrise des coûts, les employeurs locaux tendent à prioriser les missions jusqu'à en abandonner certaines. Cette situation conduit à :

- une souffrance au travail
- une perte du sens du travail social
- des velléités de rationalisation de la part de nos employeurs publics qui de fait détricotent et déstructurent tout le système de protection sociale mis en place après la libération.

Contre la réduction des budgets des services publics, contre la casse des politiques médico-sociales, de prévention, de protection de l'enfance... la CGT affirme que la performance, ou plutôt l'efficacité, des personnels médico-sociaux passe par les revendications suivantes, tant sur le plan local que national :

- Des effectifs supplémentaires dans les services médico-

sociaux pour répondre aux besoins des usagers et aux nouvelles missions. Nous devons obtenir les moyens de réaliser l'ensemble des missions de service public et ne pas voir ces dernières confiées à des services externes (privatisation).

- Les effectifs nécessaires dans chaque service accueillant ou non le public en incluant la filière administrative.
- Des moyens supplémentaires (accès aux soins, logement énergie, protection de l'enfance, aide à l'autonomie) pour répondre aux besoins des usagers.
- Un maillage territorial de proximité pour les usagers.
- La titularisation de tous les non titulaires avec ouverture de concours ainsi que la mise en place de formations pour la préparation à ces concours.
- Une équipe volante pour effectuer les remplacements de TOUS types d'absences (maladie, formation, congés syndicaux...).
- La reconnaissance des qualifications des agents,
- La revalorisation du point d'indice avec un salaire début de carrière sans qualification à 1 700€ brut. Une refonte des grilles indiciaires : (mettre la grille revendiquée) et l'intégration des primes au salaire.

Reconnaissance des qualifications : tous les cadres d'emplois de la catégorie C à la catégorie A sont concernés par la reconnaissance de nos qualifications, tant par la reconnaissance des années d'études que de l'expérience professionnelle

Les travailleurs sociaux réclament, aujourd'hui, à redonner du sens à leur travail et à pouvoir répondre aux besoins des usagers. L'accompagnement social global est la base d'un travail social cohérent et qui demande du temps qui dépend de l'utilisateur sur un temps qui peut être long et en totale inadéquation avec le temps institutionnel court termiste.

Ce ne peut plus durer...

Mobilisons-nous !

19 juin 2013

pour rendre nos conditions de travail compatibles avec nos missions de **SERVICES PUBLICS**

La filière médico-sociale malade de l'austérité

INACCEPTABLE

Les textes concernant les travailleurs sociaux (Bac + 3) et les conseillers socio-éducatifs ne correspondent pas à nos responsabilités !

Pour être Assistant Socio-éducatif, Educateur de Jeune Enfants, nos qualifications (écoute, analyse, force de propositions et de conseils, travail partenarial...) doivent obtenir une reconnaissance en catégorie A, afin de reconnaître notre **UTILITE SOCIALE**.

Les responsables des Services sociaux, sans corporatisme, doivent avoir une reconnaissance bac+5 et être issus du grade des Assistants Socio-Educatifs et Assistants Socio-Educatifs Principaux.